



# PROJETMONTREAL

**La participation des citoyennes et des citoyens aux consultations publiques  
des commissions du conseil de la Ville de Montréal**

**Mémoire déposé par Projet Montréal  
à la Commission de la présidence du conseil**

**Le 26 avril 2006 au 7591 rue François-Perreault à Montréal**

## Aux membres de la commission,

D'entrée de jeu, nous aimerions souligner le fait que, pour vraiment s'attaquer au défi de la participation, titre de la consultation, il serait nécessaire d'entreprendre une démarche globale qui étudie toutes les instances de la ville, notamment le comité exécutif, le conseil d'agglomération, le conseil municipal et les conseils d'arrondissement. La réalisation d'une telle démarche, qui permettrait d'analyser la problématique en profondeur, pourrait être confiée à l'office de consultation publique de Montréal.

Toutefois, le sujet d'aujourd'hui étant restreint aux commissions du conseil de la ville, les propositions suivantes ne touchent que cette partie de la problématique.

Dans le document d'information de la présente consultation publique, en première page, il est écrit que la participation citoyenne « varie notamment selon les impacts des objets soumis aux consultations sur la vie quotidienne des citoyennes et des citoyens ». Cela nous paraît tout à fait normal et même un indicateur du bon jugement de nos concitoyen-nes. Il nous semble d'ailleurs que ce soit là une des principales conditions pour favoriser la participation citoyenne : les consultations doivent viser de véritables enjeux municipaux et considérer les problématiques sous toutes leurs facettes. Il va sans dire que, pour pouvoir intervenir de manière constructive, les citoyen-nes doivent avoir accès à toute l'information pertinente, quelle soit de nature économique, financière, juridique, etc. De plus, à nos yeux, deux autres conditions doivent être remplies pour favoriser la participation citoyenne aux commissions : 1) les gens qui se déplacent doivent avoir la certitude que leur point sera entendu et intégré au débat et 2) l'accès aux commissions doit être facile et valorisant.

Les propositions émises ci-dessous sont issues de la réflexion de Projet Montréal sur la démocratisation de la vie municipale ainsi que d'une récente visite à Ottawa, ville modèle en matière de démocratie participative.

### **Avoir la certitude d'être entendu et de contribuer au débat**

#### Le temps accordé à chaque intervention

Dans le *Guide pratique à l'intention des citoyennes et citoyens*, en page 9, il est écrit que « chacun dispose habituellement de 5 à 10 minutes pour intervenir ». Or, dans le *Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal*, en page 4, « le temps alloué à un citoyen pour poser une question ne doit pas dépasser trois minutes ». À Ottawa, on accorde 5 minutes aux personnes ou groupes intéressés à s'adresser à un comité permanent. **En tenant compte de ces deux éléments, il serait pertinent de reconsidérer le temps alloué et d'autoriser des interventions citoyennes d'au moins 5 minutes aux réunions des commissions municipales.**

### Le débat des élu-es devant le public

À Ottawa, sauf exception, les séances des commissions sont publiques. Les élu-es débattent donc devant le public et les citoyen-nes ont l'opportunité de voir ce qu'il advient de leurs préoccupations. À Montréal, pour que les gens qui interviennent aient le sentiment d'être écoutés et de contribuer au débat, il faudrait qu'ils puissent voir ce qui est advenu de leurs préoccupations. **Il faudrait donc que, comme à Ottawa, les commissions municipales siègent en public.**

### Le dépôt des recommandations au conseil municipal

Le suivi des préoccupations des citoyen-nes serait aussi plus facile **si les recommandations des commissions étaient amenées une par une au conseil municipal pour être discutées.** Tous les membres du conseil municipal auraient ainsi l'occasion de se prononcer, devant le public, sur chaque recommandation.

## **L'accès aux commissions**

### Les séances publiques des commissions

Les comités permanents de la ville d'Ottawa sont composés, comme à Montréal, d'élu-es. À Ottawa, ces comités se réunissent en public, en général deux fois par mois. À Montréal, chaque commission a l'obligation de siéger quatre fois par année en public. Les citoyen-nes d'Ottawa ont donc entre 4 et 5 fois plus d'occasions d'aller s'exprimer devant une commission!

### Des commissions consultatives qui siègent en public

À Ottawa, la participation des citoyen-nes est favorisée par l'existence de comités consultatifs. Les 16 comités consultatifs, tous composés de citoyen-nes nommés par le conseil municipal, ont pour mandat de fournir des recommandations et des orientations au conseil municipal et aux services municipaux sur des questions, des politiques et des sujets liés au mandat spécifique de chaque comité. En plus de prodiguer leurs avis au conseil, les comités consultatifs, qui siègent également en public, sont le lieu tout indiqué pour favoriser la participation du grand public et des groupes désirant commenter les politiques et les programmes de la ville. De plus, des élu-es et des fonctionnaires de la Ville assistent également à ces réunions pour fournir l'information manquante, si besoin est, mais aussi pour contribuer à l'avancement des dossiers. Le climat de transparence qui y règne favorise un dialogue constructif.

**Il serait pertinent que la Ville de Montréal se penche sur la création de telles commissions consultatives qui sont des espaces de dialogue constructif entre les citoyen-nes, les élu-es et les fonctionnaires municipaux.**

Voici donc en résumé les principales recommandations de Projet Montréal concernant la participation des citoyennes et des citoyens aux consultations publiques des commissions du conseil de la Ville de Montréal.

- 1. Que la Ville de Montréal considère le fait d'allouer cinq (5) minutes d'intervention aux individus et aux groupes qui se déplacent pour se faire entendre devant une commission municipale.**
- 2. Que les commissions, à l'instar du conseil municipal, siègent en public.**
- 3. Que les recommandations des commissions du conseil soient soumises au conseil municipal pour discussion de chacune d'entre elles.**
- 4. Que la Ville de Montréal considère la création de commissions consultatives composées de citoyen-nes nommé-es par le conseil municipal. Ces commissions siègeraient en public. Le modèle d'Ottawa nous semble efficace et réaliste.**